



## Association De Tireurs

&

## Union Française des amateurs d'Armes

Secrétariat Général : 8 rue du Portail de Ville 38353 LA TOUR DU PIN CEDEX

Fax : 04.74.97.62.88 - e-mail : [ccra@infonie.fr](mailto:ccra@infonie.fr)



Le 16 avril 2007

### EDITORIAL AVRIL 2007.

Dans quelques jours, *Jacques Chirac* quittera ses fonctions. C'est une bonne nouvelle en soit, mais qui lui succédera ? Ces dernières douze années ont été un tombeau pour nos libertés et un désastre pour le pays.

Mais, il est à craindre que cette situation ne s'améliore pas avec un nouveau Président, si nous ne parvenons pas à constituer un front uni et suffisamment fort pour ne plus être constitué comme quantité négligeable.

En France, le poids des chasseurs est incontournable. Aussi, nos associations se sont alliés depuis plusieurs années au Syndicat National des Chasseurs et l'I.F.A.L. a noué des relations étroites avec C.P.N.T..

Au niveau européen et international, les liens patiemment tissés avec d'autres associations nous ont permis d'être informé des manigances orchestrées par les parlementaires européens « *verts* » en liaison avec des officines anti-armes nord-américaines.

Ainsi Gisella Kallenbach, eurodéputé « *verte* » allemande profitant de sa position de rapporteur sur un projet de modification de la directive n° 91/477/CE du 18 juin 1991 pour tenter d'imposer les visions politiques de son groupe sur les armes, entre autre :

- Ne conserver que 2 catégories d'armes : les armes interdites et celles qui sont soumises à autorisation ;
- Suppression de la possibilité de chasser pour les moins de 18 ans ;
- Interdiction de la vente par correspondance.

La mobilisation à laquelle nous avons activement participé a permis de sensibiliser les parlementaires et les fonctionnaires européens.

Il n'a échappé à personne à Paris, comme à Bruxelles que la question était des plus sensible en France, en période électorale et à deux ans des élections législatives européenne !

Mais la partie est loin d'être gagnée, nous veillons au grain !

Le poids des seules associations de défense et des syndicats professionnels français ne saurait suffire, il est impératif, que les amateurs d'armes fassent entendre leurs voix pendant et après les élections de 2007.

A la demande de nombreux adhérents, l'I.F.A.L. a fait une analyse concernant le 1<sup>er</sup> tour du 22 avril 2007. Il ressort clairement que le futur président sera vraisemblablement un des trois candidats que les sondages mettent en tête, certes avec des pourcentages surprenant. Le pire cauchemar pour les amateurs d'armes serait qu'il (elle) soit contraint(e) de s'allier avec les intégristes « *verts* » et de leur donner des gages faciles à réaliser à nos dépens.

Par notre mobilisation nous avons empêché L. Jospin d'accéder au 2<sup>ème</sup> tour en 2002 et contribué au rejet du T.C.E. le 29 mai 2005, aujourd'hui encore il est primordial que les amateurs d'armes se regroupe au 1<sup>er</sup> tour le 22 avril 2007, au derrière un candidat répondant à leurs aspirations et présentant un suffisamment de consensus parmi eux pour les unir.

Il est indispensable que notre poids électoral soit important et clairement visible par les commentateurs et par les états-majors politiques. C'est à cette seule condition pour que nos propositions soient prises en considération et que nos adversaires les plus acharnés, marginalisés.

Si vos associations, régies par la loi de 1901, ne peuvent prendre de positions politiques partisans, le contre rendu de l'I.F.A.L qui n'est pas soumis à ces réserves, est suffisamment clair pour que chacun fasse son choix en toute connaissance de cause !

Une fois encore visez juste et faites le bon choix.

**Jean-Jacques BUIGNE**

Président de l'U.F.A.

**Hervé SENACH**

Président de l'A.D.T.

V-P de l'U.F.A

☛ *Pour suivre au plus près de l'actualité, consultez notre site : <http://www.armes-ufa.org/ufa/>*

#### Sommaire :

- Editorial : .....p. 1
- Fonctionnement de vos associations.....p. 2
- Assemblées générales statutaires.....p. 5
- Campagne 2007 – 09.....p. 7

**« J'ai beaucoup d'admiration pour l'altruisme de Jacques Chirac : il s'est battu pour supprimer la dette de nombreux pays, mais il a oublié celle de son pays » Ling Xi, écrivain chinois.**

## **FONCTIONNEMENT DE VOS ASSOCIATIONS A.D.T. & U.F.A.**

L'administration des associations est toujours le point faible de notre organisation. Elle repose uniquement sur 2 bénévoles et l'objet de vos associations est la défense du droit aux armes, pas de produire de la paperasserie. Aussi, nous avons adopté la gestion par lots ce qui occasionne des délais. Pour nous faciliter le travail, il vous est demandé de respecter les procédures ci-dessous qui seront inscrites dans le règlement intérieur.

### **I. — LES ADHESIONS.**

Pour un bon archivage et un bon suivi des bulletins d'adhésion et d'abonnements, il vous est demandé de bien vouloir les renseigner complètement sur une feuille A4 (21 x 29.7) ou demi-A4 (A5).

De même, il vous est vivement conseillé d'acquitter votre cotisation annuelle dès le mois de novembre de l'année (n-1) et au plus tard au 1<sup>o</sup> trimestre de l'année n, surtout si vous souscrivez à un ou plusieurs abonnements.

De même, il est demandé de souscrire les abonnements en même temps que l'adhésion, quelles que soient leurs dates d'échéances.

**N.B. :** Les adhésions sont valables pour l'année civile en cours.

### **II. — LES ABONNEMENTS A UN TARIF PREFERENTIEL.**

1. Ces abonnements sont réservés aux adhérents de l'ADT ou de l'UFA, sans limitation de nombre.

2. Les abonnements reçus par l'administration avant le 10 du mois "m" sont servis le mois "m+1", ceux reçus les 2 dernières décades du mois le mois "m + 2". Il est conseillé, quelle que soit l'échéance de votre abonnement en cours de vous abonner au moins 2 mois avant cette échéance et en même temps que votre adhésion ! (vous pouvez régler en novembre une adhésion pour l'exercice suivant)

3. Pour les réclamations si vous ne recevez pas votre exemplaire 2 mois après votre envoi :

➤ Gazette des Armes et Action Guns : Tél : 0145326066

➤ Catalogue Le Hussard (**uniquement**) : Tél : 0474832075, Fax : 0474976288

**N.B. :** L'abonnement au catalogue Le Hussard est de 21.

### **III. — COMMENT CONTACTER L'A.D.T. et L'U.F.A. ?**

### **IV. — COMMENT L'A.D.T. et L'U.F.A. VOUS INFORMENT ?**

Pour les § III et IV voir le bulletin du 29 mars 2006.

### **V. — NOS ACTIONS EN 2006.**

a) Recours pour excès de pouvoir des préfets : Si les juridictions administratives ont tendance à ne casser ces décisions que pour vice de forme, nous avons obtenu quelques succès sur le fond. En particulier, les tribunaux ont jugé qu'un fusil à pompe doté d'un canon inférieur à 60 cm classé en 4<sup>ème</sup> catégorie en 1995 ne devait pas faire l'objet d'une demande d'autorisation suite au décret de 1998 !

b) Recours pour excès de pouvoir contre le décret du 23 novembre 2005 devant le Conseil d'Etat.

### **VI. — NOTRE CAMPAGNE 2007-2009.**

#### **1/ Un Plan en 3 phases :**

a) Dans la phase initiale nous avons organisé une résistance juridique qui a conduit les juridictions administratives à produire dans un premier temps une jurisprudence qui se contredisait, puis à adopter une position uniforme, mais spéieuse.

b) Nous profitons des campagnes électorales en France de 2007 à 2009 pour « motiver » les candidats !

c) Si cette motivation ne suffit pas, nous passerons à une phase plus active en fonction des forces que nous aurons mobilisées.

#### **2/ Les propositions de l'A.D.T. & de l'U.F.A.**

a) Pour la réglementation française :

Pour remédier à la majorité des aberrations existant actuellement dans la réglementation française, il suffirait de supprimer le seul article L2331-1- III.-al.2 (ancien article 1 du décret-loi du 18 avril 1939) qui dispose : « Les armes de toute espèce qui peuvent tirer des munitions utilisables dans des armes classées matériel de guerre, et les

*munitions de toute espèce qui peuvent être tirées dans des armes classées matériel de guerre sont considérées comme des matériels de guerre. »*

Cette modification législative ne nécessite pas une révision complète de la Loi, mais un simple amendement. Dans la loi de finances 2007, par exemple, compte tenu des aspects économiques du sujet et du marasme dans lequel se débattent les professionnels du secteur.

Une fois, cette suppression effectuée, les armes à feu concernées, c'est à dire toutes les armes longues à l'exception des armes automatiques (*full-auto*) se rentrent de facto :

- En 4ème catégorie, pour les armes d'épaules semi-automatiques, ce qui dans les faits ne change absolument rien au niveau de l'acquisition et de la détention.
- En 5ème catégorie, pour les armes d'épaules à un coup ou à répétition manuelle. Ce qui est parfaitement conforme aux dispositions de la directive du 18 juin 1991.

b) Pour la modification de la directive n° 91/477/CE du 18 juin 1991 :

Nous sommes favorables à toutes mesures cohérentes empêchant la détention d'armes à feu pour les personnes susceptibles de présenter un danger pour eux-mêmes, l'ordre ou la sécurité publics. Mais à condition, d' « **établir des modalités précises concernant l'interdiction d'acquérir des armes à feu faite aux personnes ayant été reconnues coupables d'un délit [ ou d'une incapacité mentale, ] en vertu d'un jugement ayant acquis force de chose jugée.** » Mais nous refusons toujours la notion de motif valable, étrangère à nos lois et nos traditions. La France est une République où la Liberté est le principe, l'interdit l'exception.

Notre position est connue et a été communiquée aux candidats aux élections présidentielles de 2007 en France et elle le sera aux autres candidats aux élections législatives, locales ou européennes futures.

• **L'adoption du millésime du 1<sup>er</sup> janvier 1900** pour la fabrication des armes dites « *antiques* » qui ne devront donc pas être réglementées par la directive, ni par la réglementation des armes à feu des Etats membres ;

➤ Les armes du même modèle, c'est à dire dont les brevets essentiels au fonctionnement, mais fabriquées ultérieurement au millésime du 1<sup>er</sup> janvier 1900 mais avant le 1<sup>er</sup> janvier 1950 (7), seront des « biens culturels » et considérées comme « armes de collection », l'équivalent à la 8<sup>ème</sup> catégorie dans la réglementation française actuelle ;

➤ Cette catégorie d'« *armes de collection* » comprendrait une liste complémentaire qui sera de fait plus réduite que la liste actuelle.

➤ Toutes les armes à feu à chargement par la gueule à poudre noire ou substitut seront également considérées comme « *armes de collection* ».

• **Le maintien des 4 catégories** actuelles avec leurs paragraphes que tous les Etats membres devront respecter. Si certains d'entre eux souhaitent classer dans une catégorie plus restrictive certaines armes, ils devront classer le paragraphe entier et justifier auprès de la Commission que ces dispositions sont « *nécessaires et proportionnelles à l'objectif poursuivi.* »

• **Le maintien de la vente à distance et des dérogations d'âge** pour les mineurs non émancipés pratiquant la chasse ou le tir sportif.

### Les 3 Pouvoirs.

Nous disposons tous de 3 Pouvoirs :

- 1. de Décision :** même si son domaine est des plus limité, c'est l'expression essentielle de la Liberté.
- 2. de Proposition :** seule la loi peut le restreindre, mais ce n'est pas parce que la Liberté d'expression est inscrite dans la Constitution, qu'il en est tenu compte.
- 3. d'Exécution :** *ultima ratio*, il peut s'exercer sous forme d'un Pouvoir de Non-Exécution, une forme non aversive de la Résistance à l'Oppression.

### Ceux qui ont un contentieux en cours

Beaucoup de contentieux portant sur des motifs variés, n'ont toujours pas abouti. Certains sont en première instance. d'autres en Appel. Pour nous permettre de suivre ces affaires au mieux de vos intérêts. Nous vous demandons de bien vouloir informer le secrétariat par courrier de l'état d'avancement de votre contentieux en précisant le nom de l'avocat chargé de votre dossier, de l'instance (TA. ou C.A.A.) saisie et le type de recours engagé (art. 28 ; 30 ou 31).

**Mentionnez toutes vos coordonnées postales, téléphoniques, fax et mail lisiblement.**

## VOLONTARIAT.

<p><b>Pourquoi et comment aider l'ADT &amp; l'UFA ?</b></p> <p>Nos associations ne bénéficient d'aucune subvention ! Elles ne réunissent que des bénévoles, qui consacrent beaucoup de leurs loisirs et de leurs deniers à les faire vivre, à rechercher, à analyser, contrôler, publier et diffuser les informations qui vous sont communiquées et à élaborer des arguments juridiques pour contrer les arguties de l'administration.</p> <p>Nos objectifs sont de faire respecter notre droit aux armes si « <i>évident de sa nature, et l'un des principaux garants de la liberté politique et civile que nulle autre institution ne peut le suppléer.</i> »</p> <p>Si vous souhaitez qu'elles continuent leur œuvre, <b>vosre aide nous est nécessaire sous 2 formes :</b></p> <p>— <b>Financièrement</b>, pour nous permettre de mener à bien les actions entreprises.</p> <p>— <b>Matériellement</b>, en lui donnant un peu de votre temps, pour réunir, analyser, rédiger, et diffuser les informations et tout simplement faire vivre nos associations.</p>	<p><b>L'ADT &amp; l'UFA recherchent des compétences et des bonnes volontés.</b></p> <p>Si nous avons un besoin croissant de compétences précises en droit, informatique et langues étrangères, toutes les autres bonnes volontés nous seront utiles. La priorité ayant été donnée à l'opérationnel, contentieux et communication, nous avons réduit au maximum les frais de fonctionnement. Aussi, nous ne recourons pas à l'embauche d'un salarié et évitons autant que possible de recourir à des prestations de service à titre onéreux. Le bénévolat de nos membres nous est donc indispensable.</p> <p>Si certains travaux requérant de la main d'œuvre doivent être effectués à notre siège ou dans les environs, d'autres tâches peuvent être accomplies à distance, par courrier, fax ou Internet.</p> <p>Vos associations œuvrent pour défendre vos droits, mais votre soutien militant et/ou financier leur est indispensable pour poursuivre leurs actions.</p>
<b>Merci de nous aider en adhérant, en souscrivant et en militant.</b>	

**Comme toutes associations, l'A.D.T. & l'U.F.A., ont besoin pour fonctionner et pour agir de bénévoles.**

Il est évident que nous manquons de moyens aussi bien **dans les taches administratives :**

- 1) En particulier la mise sous enveloppes des bulletins.
- 2) Toutes les tâches de bureau, traductions, recherches Internet etc...
- 3) Suivi des contentieux etc...

que **dans les taches opérationnelles** qui sont l'objet même de nos actions :

- Veille stratégique, c'est un simple recueil d'informations.
- Maillage du terrain, en particulier le suivi des Parlementaires et les relations avec les élus locaux.
- Relations internationales, notamment européennes.
- Etudes spécifiques.

**Comment faire ?**

- Veille stratégique : communiquez-nous, rapidement, toutes informations directes ou indirectes en relation avec les armes en provenance de France ou de l'étranger. **En indiquant bien la source et la date.**
- Maillage du terrain : Il faudrait que dans chaque département une équipe de militants soit en relation avec les Parlementaires (députés et sénateurs) et surtout leurs attachés parlementaires. De même, il serait utile de nouer des contacts avec les élus locaux, les représentants institutionnels de la chasse et du tir sportif et les armuriers.
- Relations internationales : nous avons de nombreuses relations avec des organisations internationales (surtout anglophones ou francophones), il serait utile de pouvoir disposer de binômes de militants assurant le suivi d'une ou plusieurs associations.
- Etudes spécifiques : pour améliorer le fonctionnement de l'I.F.A.L., il serait nécessaire de constituer des cellules traitant des spécifiques ayant des liens informations directs ou indirects avec les armes.

Toutes les informations recueillies sont à transmettre au secrétariat (voir adresse et n° de fax sur le bulletin page 6 ou à [ccra@infonie.fr](mailto:ccra@infonie.fr) et mettre en copie visible : [coordination.ifal@cegetel.net](mailto:coordination.ifal@cegetel.net)

C'est ce dernier moyen qui est à privilégier, car le plus rapide.

En cas de non-réponse dans les 48 heures ou d'extrême urgence doubler (en précisant « URGENT » sur l'enveloppe ou le Fax) en utilisant le mail.

## Assemblées générales statutaires de l'ADT et de l'UFA.

<p><b>Elles se tiendront à La Tour du Pin le 23 mai 2007</b> au siège de nos associations à la <b>Tour du Pin</b></p>	<p><b>CONVOICATIONS</b> UFA, de 14h30 à 15h00 ADT de 15h00 à 15h30</p> <p style="text-align: center;"><b>Ordre du jour.</b></p> <p>1) <i>Partie statutaire spécifique à chaque association.</i> 2) <i>Partie commune aux deux associations. (15 h 30 16h 30)</i> — <i>Compte rendu des actions menées en 2006.</i> — <i>Questions diverses à adresser au secrétariat avant le 14 mai 07, en indiquant vos nom, prénom, code postal et n° d'adhérent.</i></p>
---	--

<b><u>PROCURATION.</u></b>												
<p>n° d'adhérent : _____ je soussigné(e) (NOM, prénom)..... donne pouvoir de me représenter à l'Assemblée Générale de l'ADT* et de l'UFA* 2006 (*barrez la mention inutile) à..... et de procéder en mon nom aux votes nécessaires. En respectant mes choix ci-dessous :</p> <table><tr><td>➤ Bloquer la somme de 17 000 € en vu des recours devant les hautes juridictions.</td><td>OUI</td><td>NON (1)</td></tr><tr><td>➤ Affecter 20 % des recettes à l'IFAL, comme les années précédentes.</td><td>OUI</td><td>NON</td></tr><tr><td>➤ J'approuve le Budget 2008.</td><td>OUI</td><td>NON</td></tr><tr><td>➤ J'approuve les Statuts de l'ADT : OUI - NON</td><td>de l'UFA :</td><td>OUI - NON</td></tr></table> <p>(1) Barrez l'option non choisie (Datez et Signez)</p>	➤ Bloquer la somme de 17 000 € en vu des recours devant les hautes juridictions.	OUI	NON (1)	➤ Affecter 20 % des recettes à l'IFAL, comme les années précédentes.	OUI	NON	➤ J'approuve le Budget 2008.	OUI	NON	➤ J'approuve les Statuts de l'ADT : OUI - NON	de l'UFA :	OUI - NON
➤ Bloquer la somme de 17 000 € en vu des recours devant les hautes juridictions.	OUI	NON (1)										
➤ Affecter 20 % des recettes à l'IFAL, comme les années précédentes.	OUI	NON										
➤ J'approuve le Budget 2008.	OUI	NON										
➤ J'approuve les Statuts de l'ADT : OUI - NON	de l'UFA :	OUI - NON										
<p><b>NB. :</b> — <i>Seuls les membres à jour de leur cotisation à la date de l'AG et présents peuvent recevoir une procuration. Il ne peut y avoir de pouvoir sur une procuration.</i> — <i>Les pouvoirs en blanc seront répartis entre les membres des Conseils d'administration présents.</i> — <i>Il est conseillé de recourir aux pouvoirs en blanc car si votre mandataire n'est pas présent, le pouvoir sera considéré comme nul.</i> — <i>Les pouvoirs devront parvenir au secrétariat 15 jours avant la date de l'AG pour validation.</i></p>												

**U.F.A. :** Le quorum n'ayant pas été atteint l'année passée, la présente A.G. inclura pour cette association celle de l'exercice 2005 avec le même ordre du jour consultable sur le bulletin mars 2006.

### **BUDGET 2008.**

- Le **montant des cotisations** reste inchangé et toute adhésion à l'une des associations ouvrira le droit d'être membre de l'autre.
- Les bulletins d'information seront adressés gratuitement par mail, il sera demandé un supplément de 5 € à ceux qui souhaitent continuer à les recevoir sous forme papier par voie postale.
- Le **tarif des demandes d'informations**, par courrier postal ou Fax (hors Internet)
  - Adhérents : Joindre une enveloppe à votre adresse de format 16 x 22 timbrée à 0,67 €
  - Non adhérents : Joindre une enveloppe à votre adresse de format 16 X 22 timbrée à 0,67 € et 5 timbres à 0.46 € pour nos frais de secrétariat.
- **Assistance juridique** par nos avocats : Pour les dossiers retenus (nous ne défendons pas les causes indéfendables) la participation aux frais s'élève à 150 € pour les adhérents de plus d'un an et 160 € pour les nouveaux adhérents de l'exercice en cours.
- **Une Souscription** est toujours nécessaire pour couvrir les frais de recours devant les plus hautes juridictions françaises et internationales.  
**Nous vous proposons donc de porter la somme bloquée en vu des recours devant les hautes juridictions de 15 000 € (votés par la précédente AG) à 17 000 € aux quels s'ajoutera le montant de la souscription.**

### Exercice 2007.

- a) Adhésions : Depuis 2005, nous butons sur le seuil des 1 000 membres, 138 adhérents de 2005 n'ont pas renouvelé leur adhésion en 2006 ou en 2007.
- b) Finances : Hors souscription, l'exercice 2006 se termine avec un solde financier similaire à celui de 2005. Comme nous avons acquitté les frais du recours devant le Conseil d'Etat pour un recours contre le décret du 23/11/2005. Donc, hors cette dépense exceptionnelle, nos associations ont dégagé un résultat permettant une augmentation de ~15 % de son solde financier.

Si ces avoirs nous permettront d'aller devant une juridiction européenne pour contester ce décret de 2005, il est nécessaire de lever des fonds pour faire face à d'autres recours éventuels d'une part et pour ne pas assécher les avoirs de vos associations.

**Il faut donc constater que nous tenons le cap vers les objectifs que nous nous sommes fixés, à savoir porter la question des armes devant les hautes juridictions européennes.**

CE BULLETIN VAUT APPEL DE COTISATION POUR 2007						
BULLETIN D'ADHESION & D'ABONNEMENT.						
A.D.T. - U.F.A. :		8 rue du Portail de Ville,		38 110 LA TOUR DU PIN		
Fax :		04 74 97 62 88		e-mail : <a href="mailto:ccra@infonie.fr">ccra@infonie.fr</a>		
NOM :		<b>J'adhère et ie m'abonne à :</b>				
<i>(en Majuscules)</i>		Pour l'année 2007		Mettre une X dans la		
PRENOM :		Membre ADT & UFA	20 €			
ADRESSE :		Membre de Soutien	30 €			
		Membre Bienfaiteur	> 120 €			
VILLE :	ACTION GUNS	55 €	(- 9 €)	46,00 €		
CODE POSTAL :	( 11 n° )	(360,78 F)	( - 59,04 F )	(301,74 F)	€	
PAYS :	Gazette des	55 €	(- 7,50 €	47,50 €		
	Armes	(360,78 F)	)	(311,58 F)	€	
e-mail :	( 11 n° )		( - 49,20 F )			
TEL : ___ / ___ / ___ / ___ / ___	Le HUSSARD	24 €	(- 3 €)	21,00 €		
Mobile : 06 / ___ / ___ / ___ / ___	( 5 n° )	(360,78 F)	( - 26,43 F )	(131,19 F)	€	
FAX : ___ / ___ / ___ / ___ / ___	<b>TOTAL Abonnements**</b>			_____ €		
		<b>TOTAUX</b>				
		<b>Adhésions &amp; Abonnements</b>			____, ____ €	
Numéraire*	Chèque* : Banque _____ / n° _____					
<b>Je suis volontaire pour militer et soutenir bénévolement l'action de l'ADT et de l'UFA :</b>						
<b>OUI - NON*</b>						
* <u>Barrer l'association non choisie</u> et indiquer la somme retenue dans la colonne de droite et faites de même pour l'option « Volontariat »						
** Cocher d'une croix la case à droite des publications et inscrire le total dans la case « TOTAL Abonnements ».						

**SOUSCRIPTION POUR UN RECOURS !**  
**L'ARGENT ETANT LE NERF DE LA GUERRE.**  
**SOUTENEZ FINCIEREMENT CEUX QUI SE BATTENT POUR VOUS.**  
**MIEUX PARTICIPEZ EGALEMENT DIRECTEMENT AU COMBAT**  
**EN VOUS ASSOCIANT PERSONNELLEMENT A CE RECOURS.**

**CAMPAGNE 2007 – 09**  
**Compte-Rendu de l'I.F.A.L.**  
**Au C.A. de l'A.D.T. & l'U.F.A.**

Nous avons envoyé un questionnaire à 11 candidats (il ne nous a paru utile d'en adresser un à madame Voynet) ! Seuls, J-M Le Pen et F. Nihous ont rempli ce questionnaire et de façon très favorable pour nous. S. Royal, N. Sarkozy et P. de Villiers se sont contentés d'une lettre. Ces lettres sont loin de répondre à nos interrogations ! Compte tenu des réponses reçues et d'autres déclarations, nous ne pouvons que constater : seuls J-M Le Pen et F. Nihous reconnaissent explicitement le droit aux armes par les citoyens respectueux des lois et portent un jugement favorable sur nos sports, la chasse et le tir.

Seul F. Nihous, nous a mis en relation avec le conseiller « armes » de C.P.N.T..

— N. Sarkozy a affirmé une fois encore son opposition de la détention d'armes au titre de la défense avec une argumentation assez incohérente et en tout cas contraire au principe républicain !

— S. Royal se satisfait de la réglementation actuelle ! Pour elle : « *une arme est toujours un danger* » !!

— P. de Villiers demande un délai de réflexion !

— F. Bayrou et l'Extrême Gauche n'ont pas répondu. Ce n'est pas surprenant en considérant l'engagement européiste du premier et le caractère totalitaire des seconds dont certains veulent même désarmer la Police Nationale !

➤ **A ceux qui pensent qu'il ne faut pas mêler armes et politique :**

Nous nous demandons s'ils vivent sur cette planète ! Il est évident à tous les observateurs, même en dehors des amateurs d'armes que la question des armes est éminemment politique. En Europe, le harcèlement contre les détenteurs d'armes est mené partout (en Belgique, en Suisse, en France) par les partis « verts » alliés à des éléments des Partis socialistes. Le débat est donc bel et bien politique, la riposte ne peut être que politique !

Messieurs Gore aux U.S.A. et Jospin en France, en ont fait l'expérience.

La non-réponse de M. Bayrou et les réponses oiseuses de Mme Royale et de M. Sarkozy tendent à prouver que la question des armes est un sujet sensible et éminemment politique.

En France, il n'existe pas d'associations anti-armes comme outre atlantique. L'opposition ouverte à notre droit de détenir des armes. Même les « verts » ne l'expriment que par une simple attitude « anti-chasse », mais nous ne sommes pas dupes. Si le reste de l'extrême gauche, sous couvert de pacifisme (sic) est opposée aux armes, même les armes des forces de l'ordre sont en cause. Quant aux trois candidats dits des partis de gouvernements, « européistes-fédéralistes » et « constructivistes », ils ne font que suivre le « plan » onusien repris par l'Union européenne.

Comme il n'y a rien à attendre de l'extrême gauche, et que le dialogue est presque impossible avec les trois candidats ayant le plus de chance d'être élus et dont les partis domineront certainement encore le Parlement.

Il faut donc faire avec ! Mais, il est indispensable de faire clairement comprendre à ces dirigeants que nous accorder ce que nous revendiquons est préférable et moins « coûteux » !

<p>« <i>Pour préserver la liberté, il est essentiel que l'ensemble du peuple détienne des armes et que les gens surtout apprennent à s'en servir.</i> » Richard Henry LEE.</p>
--

➤ **A ceux qui croient que la question des armes n'est pas primordiale :**

Nous citons un extrait d'un communiqué récent de l'U.N.A.C.<sup>1</sup> :

« *De nombreux citoyens commencent spontanément différentes et nombreuses actions. Ils veulent que leurs droits de citoyens ne soient plus bafoués. Etre amateur d'armes, pratiquer ce sport ou ce loisir ne doivent pas reléguer à être un citoyen de seconde zone soumis à l'arbitraire et qui peut être spolié à merci*

*Beaucoup d'autres comprendront bientôt que ce combat est aussi un combat pour une meilleure Démocratie. Ceci est l'affaire de tous, pas seulement des possesseurs d'arme. C'est l'affaire de votre sécurité future.*

*Des élections vont avoir lieu. La question est : parviendrez-vous par votre vote démocratique à faire émerger un peu de raison ? »*

Nous sommes en parfait accord avec cette citation. Comme, nous l'avons répété plusieurs fois :

**« Ceux qui sont prêts à renoncer à une Liberté essentielle, afin d'obtenir une Sécurité temporaire, ne méritent ni la Liberté ni la Sécurité. » Benjamin Franklin**

En outre, il est légitime de se demander comment ceux qui ont échoué depuis 30 ans, pourrons réussir aujourd'hui ? Il suffit de consulter les programmes des 3 favoris pour s'apercevoir que non seulement, ils multiplient les promesses dont ils n'ont pas le moindre financement. Même en ne retenant que leurs propres évaluations qui sont d'ailleurs des plus douteuses.

En outre, aucun de ces candidats ne propose un programme économique susceptible de sortir du marasme actuel et leur ambition en terme de croissance est des plus limitée. Les économistes, dans leur majorité, qu'ils soient de tendance kéneysienne ou libérale, pensent que le chômage ne peut être réellement et durablement résorbé qu'avec une croissance nette au moins égale à 3 % (loi d'Okun). Il s'ensuit qu'il est illusoire de croire à une amélioration du marché de l'emploi, à une augmentation de pouvoir d'achat pour la majorité et une résorption sensible des déficits publics. Quant au remboursement de la dette, il ne faut pas y compter. Si l'équilibre budgétaire est obtenu dans la décennie qui vient se sera un exploit et demandera un effort national important.

Ce n'est pas en harcelant les citoyens respectueux des lois que cet effort pourra avoir lieu.

### **Pas de Droit aux Armes ; pas de Contrat Social !**

La cellule économique de l'I.F.A.L. estime compte tenu des fondamentaux économiques de la France, qu'au cours du prochain quinquennat au mieux la situation tendra vers un équilibre, mais ne pourra pas être redressée.

#### ➤ **Un vote militant et non partisan.**

Pour peser dans le paysage politique français, il est impératif que les amateurs d'armes, leurs familles et leurs proches agissent dans le même sens, sans esprit partisan. C'est à dire qu'ils votent non pas en dispersant leurs voix dans de multiples votes partisans en fonction de leur préférence politique, mais en fonction d'un choix militant « pro-arme ». C'est ce qu'on fait les Américains pour écarter la menace « Gore » en novembre 2000.

Il est évident qu'une telle mobilisation ne passerait pas inaperçu ni par les commentateurs politiques, ni par les états majors des grands partis. Vu l'atomisation prévisible des suffrages, le poids de plus d'un million — 1 % des voix correspond à ~ 300 000 voix — ne peut pas être ignoré ni par les qualifiés du 2<sup>ème</sup> tour, ni en prévision des échéances futures.

#### ➤ **Un vote intelligent.**

L'erreur à ne pas commettre, est comme le font certains sur les forum, de prendre parti pour un candidat susceptible d'être qualifié pour le 2<sup>ème</sup> tour qui n'aurait pas clairement prit parti en notre faveur. Les autres favoris pourraient nous en tenir rigueur ! Et il faudra bien tenter une négociation avec les 2 qualifiés quel qu'ils soient.

Il convient de nous unir derrière un candidat acceptant de travailler avec nos associations et dont le programme soit suffisamment consensuel pour ne pas engendrer le rejet d'une partie de nos sympathisants dont la sensibilité politique est des plus variée.

Il est donc conseillé de porter notre choix sur un candidat qui nous soit favorable et remplissant les critères suivants :

- 1/ Apte à obtenir un large consensus au-delà des amateurs d'armes ;
- 2/ Permettre à nos suffrages d'être suffisamment visible ;
- 3/ Avoir un objectif clair : pour nous cet objectif du 1<sup>er</sup> tour de la Présidentiel est d'éliminer du paysage politique français nos principaux ennemis : les « Verts » et leur candidate.
- 4/ Pourvoir être un relais politique de nos associations en France et au sein de l'Union européenne.

Quel est donc le candidat qui correspond à de telles conditions ? Réfléchissez le choix est évident !

Vous trouverez sur le site : <http://www.arnes-ufa.org/ufa/> jusqu'à la dernière minute, nos commentaires des évènements et des analyses les plus récentes.

**« Nihous, il dit des choses raisonnables, pleines de bon sens. On l'écoute agréablement. Les autres "petits candidats" sont inaudibles. » Catherine Nay (éditorialiste) Valeurs Actuelles n° 3672 du 13 au 19 avril 2007.**

<sup>1</sup> Union Nationale de l'Armurerie, de la Chasse et du Tir (Belgique)